

## PROTECTION SOCIALE

### SÉCURITÉ SOCIALE : ORGANISATION, FINANCEMENT

Liste des agents de contrôle ayant reçu l'autorisation provisoire d'exercer en application des dispositions de l'arrêté du 30 juillet 2004 modifié fixant les conditions d'agrément des agents des organismes de sécurité sociale chargés du contrôle de l'application des législations de sécurité sociale, visés aux articles L. 114-10 et L. 243-9 du code de la sécurité sociale

NOR : SASS1030437K

Bénéficient d'une autorisation provisoire d'exercer les personnes suivantes :

AUTORISATIONS PROVISOIRES	
Mme BUR (Éliane)	CRAM Strasbourg
Mme LANGLADE (Lucile)	CPAM Annecy
Mme LAZARUS (Joëlle)	CRAM Strasbourg
M. LE JONCOUR (Philippe)	CPAM Saint-Brieuc
Mme MAS (Stéphanie)	CPAM Chambéry
Mme MOREAU (Guylaine)	CPAM Maine-et-Loire
Mme QUINTANE (Josiane)	CARSAT Limoges
Mme REGRAGUI (Khamissa)	CPAM Chambéry
Mme STIEGELMANN (Martine)	CRAM Strasbourg
M. VILLECROZE (Philippe)	CPAM Saint-Brieuc